

# **CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DE LA COUPE DU MONDE DES BERGERS FRANÇAIS ET BOUVIERS DES FLANDRES (IGP – PISTAGE FH – OBEDIENCE)**

## **1° Présentation**

Cette compétition internationale créée en 2003 intitulée « Challenge des Bergers Français et Bouviers des Flandres » sur l'initiative du club de Falck et de l'Amicale du Briard de Travail (France) est mise en place afin que les races Bergères Françaises puissent se retrouver dans les disciplines internationales gérées par la FCI. A partir de 2004 elle est appelée Coupe du Monde des Bergers Français & Bouviers des Flandres « CMBF »

Le pays et le club organisateur pourront décider des disciplines retenues pour l'organisation de cette rencontre. Il est prévu pour ce qui est de la France que soit associés également à cette compétition les Bouviers des Flandres et que les disciplines retenues soient : L'IGP, l'Obéissance/Obédience et le Pistage FH.

Le Bouvier des Ardennes est, lui, invité de race, son standard étant Belge et non Français bien qu'il soit géré par le club du Bouvier des Flandres.

## **2° Organisation**

2-1 Le club candidat pour l'organisation de cette compétition devra être habilité, et être expérimenté dans l'organisation d'une telle compétition et respecter les protocoles des différentes disciplines.

2-2 Le club devra s'assurer que pour les chiens étrangers inscrits au concours, les demandes d'enregistrement pour l'obtention du n° FAPAC et les demandes de licences propriétaire ou conducteur quel que soit la discipline soient bien effectuées auprès de la CUN CBG.

2-3 Un catalogue sera établi précisant tous les concurrents par disciplines et niveau ainsi que la liste des concurrents avec leur adresse complète + email. Un tirage au sort sera organisé lors de la cérémonie d'ouverture avec la remise des carnets de Travail pour l'attribution du n° de dossard et ordre de passage.

2-4 Le club devra proposer une infrastructure et des équipes pour les différents secrétariats des disciplines IGP, Obéissance, Pistage FH, commissaires, hommes de terrain et d'agrès, traceurs et assurer un accueil convivial, la buvette et la restauration. Il devra également proposer aux concurrents des hébergements.

Le club organisateur devra désigner un chef de concours compétent pour chaque partie. Son travail consiste à :

- Superviser le déroulement technique de l'épreuve
- Mettre à disposition, attribuer, aménager un terrain règlementaire.
- Mettre à disposition un nombre suffisant de collaborateurs (Commissaires, Traceurs, HA, Secrétaires...)
- Préparer les feuilles de notation des juges
- Récolter rapidement les résultats des secrétariats pour affichage et calcul des résultats.

## **3° Terrains pour les épreuves et déroulement**

3-1 Tous les participants doivent avoir les mêmes conditions d'accès aux terrains de piste. Les terrains ne doivent pas avoir nécessairement la même structure. Des structures différentes sont autorisées comme les prairies, les labours, le petit blé... Les obstacles tels que clôtures, trous ou autres sont autorisés à condition que le franchissement de ceux-ci ne constitue pas une gêne trop importante pour le conducteur et son chien. Les terrains utilisés le premier jour peuvent être réutilisés le lendemain. Des traceurs de pistes qualifiés doivent être mis à disposition.

3-2 Un horaire doit être établi et chaque participant doit pouvoir consulter après tirage au sort son heure de passage. Cet horaire doit être établi de manière que chaque conducteur dispose d'au moins 2h entre les différentes épreuves ou disciplines. Les femelles en chaleur passent en fin de concours et ont 10mn de pose entre les programmes Obéissance et Défense. L'ordre de passage des disciplines peut varier.

3-3 La veille de la compétition, les différentes équipes doivent disposer d'un temps nécessaire pour s'entraîner dans leurs programmes et disciplines respectifs. Le temps mis à leur disposition dépendra du nombre de participants.

3-4 Un contrôle vétérinaire peut être organisé avant le début de l'épreuve. Les chiennes en chaleur sont admises à condition qu'elles soient gardées isolées des autres participants et qu'elles soient présentées à la fin du concours pour chaque discipline.

3-5 La sélection des 2 HA (ainsi que le ou les remplaçants) est au choix du club organisateur. Ils devront porter le costume, la manche de mordant et la veste de protection déterminés par la FCI.

3-6 Avant la compétition une réunion est prévue par l'organisateur regroupant les juges, les chefs d'équipes (1 responsable par discipline), les HA.

3-7 Il est prévu un chien en blanc en IGP pour le programme de défense ainsi que pour l'Obéissance.

3-8 La longueur des pistes pourra être raccourcie. Un échantillon des objets utilisés doit être remis au chef d'équipe.

3-9 L'obéissance et la défense du programme IGP sont effectuées sur le même terrain selon un ordre décidé par l'organisateur. Pour ce qui est de la discipline « Obéissance » un terrain distinct lui sera réservé à l'écart du terrain IGP dans l'hypothèse où elle se fait simultanément.

3-10 Lors de la remise des prix, le classement individuel est proclamé en premier lieu. L'hymne national sera joué pour le vainqueur de chacun des podiums.

#### **4° Juges et responsables**

4-1 L'organisateur fait le choix du jury par discipline. Les juges sélectionnés doivent dans les 2 dernières années avoir jugé une grande manifestation avec au moins 40 participants.

4-2 L'organisateur désigne un traceur confirmé comme chef de piste qui collaborera :

- au choix des terrains de piste
- aux horaires des pistes
- à la désignation des traceurs
- à la désignation de la nature et de l'ordre des objets
- à la numérotation des objets et des pistes
- et fera tracer une piste supplémentaire si une piste venait à être impraticable (ex passage d'un groupe important de personnes ou traversée d'un véhicule ou engin agricole)

Le chef d'équipe a les droits suivants :

- Refuser une partie de terrain qui suite à des modifications non prévisibles de la nature du sol est trop différente des autres terrains.

#### **5° Autorisation et inscription des concurrents**

5-1 Le nombre de participants n'est pas limité. Cependant si les circonstances l'imposent l'organisateur peut décider d'une limitation afin de respecter les temps de jugement.

5-2 Les participants doivent être membres d'un pays reconnu par la FCI et titulaires d'une licence CUN CBG « Propriétaire » ou « Conducteur » lorsque la CMBF est organisée en France

5-3 Les membres du comité organisateur pourront participer en tant que conducteur.

5-4 Peuvent participer à cette compétition, les chiens évoluant au niveau national dans les disciplines et les échelons proposés lors de cette compétition.

5-5 Les chiens doivent avoir un pedigree reconnu par la FCI.

5-6 Les participants adressent leur inscription à l'organisateur. Cette dernière doit être signée par leur club d'utilisation, et réceptionnée avant la date de clôture.

5-7 Les participants doivent disposer d'un carnet de travail établi par leur pays, et remis à l'organisateur lors du tirage au sort.

5-8 Dans le carnet de travail doivent être mentionnés la nature et la qualité de la compétition, l'échelon et la discipline, le pointage obtenu la mention ainsi que le jury (juges et hommes assistants).

#### **6° Classement et titre**

6-1 Le participant avec le meilleur pointage et qui a obtenu au minimum la mention « Très Bon » en individuel est le vainqueur de cette compétition et obtient le titre de Vainqueur de la Coupe du Monde des Bergers Français et Bouviers des Flandres.

6-2 Le CACIT et le CACIOB seront attribués au vainqueur de l'échelon 3 de la discipline conformément aux dispositions particulières de la FCI. Le club organisateur devra par courrier auprès de ses instances cynophiles faire la demande d'attribution de CACIT et de CACIOB. La demande du Pays organisateur devra parvenir aux instances de la FCI au plus tard 3 mois avant la date de la compétition. (r.markschlaeger.oekv@gmx.at)

6-3 Dans chaque discipline en cas d'égalité des points les concurrents seront départagés de la façon suivante :

- Le chien ayant la meilleure Défense (pour l'IGP). Si l'égalité persiste :
- Le chien le plus jeune l'emportera

#### **7° Remise des Prix**

7-1 Dans l'intérêt du sport canin il est recommandé que chaque Organisation Nationale remette un prix.

7-2 Un souvenir /récompense est prévu pour chaque participant.

7-3 Les clubs de races du pays organisateur seront sollicités pour des récompenses ou pour un soutien financier.

7-4 Des sponsors pourront apporter soutien financier ou autre pour l'organisation de cette compétition

## 8° Assurance

8-1 L'organisateur doit prévoir une assurance pour les collaborateurs (juges, chefs d'équipe, HA, commissaires) et les bénévoles qui seront présents tout au long de la compétition.

8-2 Chaque participant est responsable pour les dégâts que son chien pourrait causer. Lors de l'inscription, il doit présenter une assurance familiale qui couvre les risques comme conducteur de chien.

## 9° Réclamation

9-1 La caution est fixée selon la réglementation du pays organisateur et reviendra à l'organisation si celle-ci était rejetée.

9-2 La séance est présidée par le Président de l'organisation (ou son représentant). La décision concernant les réclamations est prise avec le juge de la discipline et le chef de concours / chef d'équipes ou chef de piste.

## 10° Généralités

10-1 Les dispositions mentionnées dans le règlement international pour Chiens d'Utilité de la FCI, Chapitre II et les dispositions concernant l'IGP 3 doivent être respectées.

10-2 En cas de litige sur des points non repris dans ce cahier des charges, la décision finale reviendra au Président de l'organisation en collaboration avec les juges concernés.

10-3 Un règlement intérieur propre à chaque pays organisateur, mentionnant les particularités d'organisation, peut être établi.

## 11° Promotion

11-1 La publicité et l'information de cette compétition devra être faite auprès de tous les clubs de races du pays organisateur (club du Beauceron, club du Briard, club du Berger des Pyrénées, club du Berger Picard et club du Bouvier des Flandres), aux clubs d'Utilisation du pays organisateur aux clubs de races des autres pays européens ainsi qu'au correspondant de chaque pays qui se chargera d'en assurer la diffusion auprès de ses instances, des clubs de races et d'utilisation de son pays.

Une information sur les sites cynophiles ou revues spécialisées pourra être également prévue.

Une affiche devra être diffusée le plus largement possible pour annoncer la compétition. Le logo de la compétition « CMBF » devra apparaître sur l'affiche et les différents courriers ou documents utilisés dans la promotion de cet événement.

Il a été mis en place au cours des années des correspondants « CMBF » afin de faire la promotion de cette compétition et d'assurer la diffusion d'informations auprès des instances cynophiles, des clubs de races, des sites web, médias, supports divers et revues spécialisés des différents pays d'Europe.

Un site dédié « CMBF » : [www.abt-fr.com](http://www.abt-fr.com) (site de l'Amicale du Briard de Travail). Les clubs ou pays organisateurs pourront ouvrir un site pour leur édition afin d'y mettre toute la documentation et courriers ou formulaires d'inscription nécessaires.

## Liste des correspondants CMBF en Europe

<b>France</b>	: Corinne BETROM « Amicale du Briard de Travail »	- <a href="mailto:president@abt-fr.com">president@abt-fr.com</a>
<b>Allemagne</b>	: Susanne PREYSS	- <a href="mailto:susanne@van-wuff.de">susanne@van-wuff.de</a>
<b>Autriche</b>	: Bernhart KLATZER	- <a href="mailto:bernhard.klatzer@gmx.at">bernhard.klatzer@gmx.at</a>
<b>Suisse</b>	: Anita LOUP	- <a href="mailto:tzaugg@sunrise.ch">tzaugg@sunrise.ch</a>
<b>Slovénie</b>	: Jozi PAPEZ	- <a href="mailto:jozi.papez@gmail.com">jozi.papez@gmail.com</a>
<b>Belgique</b>	: Michel BEAURENT	- <a href="mailto:beaurent.michel@belgacom.net">beaurent.michel@belgacom.net</a>
<b>Slovaquie</b>	: Juliana BALNOVA	- <a href="mailto:Juliana.b66@gmail.com">Juliana.b66@gmail.com</a>
<b>Norvège</b>	: Ellen ALEXANDER	- <a href="mailto:obratali@online.no">obratali@online.no</a>
<b>Finlande</b>	: Minna VIRTANEN	- <a href="mailto:minnavir@gmail.com">minnavir@gmail.com</a>
<b>Rép. Tchèque</b>	: Martina CERNA	- <a href="mailto:martina.diablesse@gmail.com">martina.diablesse@gmail.com</a>
<b>Pays Bas</b>	: Inge DE VRIES	- <a href="mailto:isaieduc@hotmail.com">isaieduc@hotmail.com</a>
<b>Hongrie</b>	: Krisztian GROF	- <a href="mailto:krisz@kutyaneveles.hu">krisz@kutyaneveles.hu</a>
<b>Italie</b>	: Olena GOROSHKOVA	- <a href="mailto:goroshkovaolena@msn.com">goroshkovaolena@msn.com</a>

## **HISTORIQUE DE LA CMBF**

- 2003 : FALCK (France)
- 2004 : CHASTRES (Belgique)
- 2005 : CHASTRES (Belgique)
- 2006 : FALCK (France)
- 2007 : BAUSCHLOTT (Allemagne)
- 2008 : FALCK (France)
- 2009 : SCHIFFLANGE (Luxembourg)
- 2010 : (Allemagne) Annulé
- 2011 : DRUSENHEIM (France)
- 2012 : PFUNGSTADT (Allemagne)
- 2013 : EBREICHSDORF (Autriche)
- 2014 : REICHSHOFFEN (France)
- 2015 : TREBON (République Tchèque)
- 2016 : FALCK (France)
- 2017 : OUD TURNHOUT (Belgique)
- 2018 : DRUSENHEIM (France)
- 2019 : ZADAR (Croatie)
- 2020 : ST VULBAS (France)
- 2021 : AICHACH (Bavière – Allemagne) – Annulé
- 2022 : SPIELFELD (Autriche)
- 2023 : (France)